ce que je disais là-dessus l'an dernier. Il eût été infiniment préférable, tant dans l'intérêt du Gouvernement que dans celui de la coopération unanime du peuple canadien, que le cabinet fit part de ses projets à la population et s'abstint de se lancer dans une politique permanente sur laquelle le peuple n'a pas eu l'occasion de se prononcer.

Il ne me reste plus qu'un autre sujet à aborder; les documents qui s'y rattachent ont déjà été déposés sur le bureau de la Chambre. Depuis son avenement au pouvoir, en 1896, le cabinet actuel s'est signalé par son obstination à refuser les enquêtes demandées par la Chambre au sujet de la mauvaise administration des divers services publics. Je ne fais pas cette assertion à l'aveugle. Voici dix, douze et même quinze ans que je me livre à des investigations. Je ne me suis pas appliqué à faire des recherches complètes, et je ne prétends pas mettre sous les yeux de la Chambre la liste complète des enquêtes que l'on a refusé d'instituer. Cette liste, je n'en doute pas, doit être beaucoup plus longue, et je suis convaincu que de très graves lacunes s'accuseront aux veux de quiconque aura plus que moi le loisir d'approfondir la ques-

En me reportant à la page 1521 des Débats de 1899, je constate que le 13 avril de cette année-là, trois ans après l'avènement au pouvoir du Gouvernement actuel, M. E. F. Clarke, d'heureuse mémoire, dont la disparition fut une perte pour la Chambre et le pays, formulait la proposition suivante:

Que vu les accusations universellement répandues d'incapacité, d'inconséquence et de corruption dans l'administration des affaires publiques se rapportant au Yukon, il y a lieu de charger une commission judiciaire de faire une enquête complète et un rapport à ce sujet.

Le 27 juin de la même année, sir Charles Hibbert Tupper, de son côté, faisait cette autre proposition, consignée à la page 6059 des Débats:

Que deux juges de la cour suprême ou deux juges quelconques d'une cour supérieure soient revêtus des pouvoirs les plus étendus et autorisés à faire une enquête efficace et complète sur les affaires qui se rattachant au Yukon.

La motion portait que, si sir Charles Hibbert Tupper ne prouvait pas ses accusations, il renoncerait non seulement à un mandat, mais aussi un droit d'occuper un emploi à la nomination de la couronne. Ces deux motions, proposées l'une par M. Clarke et l'autre par sir Charles Hibbert Tupper, furent rejetées par la majorité composée des partisans du gouvernement de ce temps-là, bien que la presse canadienne, ainsi que celle de la Grande-Bretagne regorgeassent d'accusations et de récits honteux touchant l'administration des affaires publiques du Yukon à cette époque-là.

M. RORDEN.

Le 18 mai 1906, ainsi que rapporté à la page 3721 du hansard, j'ai proposé que:

Il soit nommé un comité de sept membres chargé de faire une enquête sur la dépense des deniers publics par ou dans le département de la Marine et des Pêcheries depuis et après le 30 juin 1902, et de s'enquérir si des abus, irrégularités, imprévoyance ou mauvaise administration ont eu lieu en ce qui concerne cette dépense, et si quelques personnes employées dans le dit département ou en relation avec lui ont bénéficié des deniers dépensés, et si, l'on ne pouvait pas protéger plus efficacement la dépense des deniers publics dans ou par le dit département, et de faire rapport sur les matières susdites.

Cette motion avait-elle sa raison d'être? Que le rapport que MM. Courtney, Fyshe et Bazin, commissaires, ont soumis au Parlement serve de réponse à cette question. Y a-t-il en cette Chambre ou dans le pays un homme qui, en présence des révélations contenues dans ce rapport et dans le rapport subséquent de M. le juge Cassels, niera que le Gouvernement et ses partisans ont totalement failli à leur devoir en refusant l'enquête parlementaire complète que je demandais à cette époque-là.

Le 30 mai 1906, tel que rapporté à la page 4295 du hansard, j'ai proposé que:

Un comité de neuf membres soit nommé pour faire une enquête sur l'administration des terres publiques et s'assurer si des transactions ou opérations irrégulières, illicites ou imprévoyantes ont eu lieu au sujet de ces terres.

Le proposeur de l'adresse a parlé de la nécessité de la conservation en ce pays. La conservation est chose très nécessaire à laquelle on aurait pu recourir un peu plus tôt. Des documents soumis au Parlement ont fait voir que le domaine public n'avait pas été administré dans l'intérêt public, mais pour le plus grand bien de bon nombre de membres du parti libéral. Et y avait-il une raison au monde de ne pas accorder alors une enquête prompte, complète et minutieuse touchant l'administration du domaine public dans l'Ouest? Cette proposition fut-elle agréée? Non. Pourquoi n'at-elle pas été agréée? Parce que mon très honorable ami et ses partisans n'ont pas jugé qu'il était de leur intérêt politique de l'accepter en ce moment-là. Quant à l'intérêt public, je défie homme qui vive, en cette enceinte ou au dehors de montrer en quoi il aurait pu souffrir de l'enquête la plus complète et la plus minutieuse touchant l'administration du département de l'Intérieur.

Le 20 mars 1907—le fait est consigné à la page 5046 du hansard—mon honorable ami, le représentant d'Hamilton (M. Barker) proposa un projet de résolution autorisant le comité des comptes publics à faire une enquête concernant les états de compte fournis par la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer relativement aux travaux